

Règlement particulier du tournoi de Romorantin-Lanthenay

Art. 1 : Le tournoi est autorisé sous le numéro : (en cours) et se déroulera selon les règles fixées par la FFBAD (règlement général des compétitions) et du règlement ci-après.

Art. 2 : Tout participant doit être licencié à la FFBAD pour la saison en cours à la date du tirage au sort, et vous autorisant à jouer en compétition.

Art. 3 : La compétition est ouverte à tout licencié FFBAD junior, sénior ou vétéran dans les séries **R6/D7_D9/D8_P1/P2/P3** pour les tableaux suivants: Double Homme, Double Dame et Double Mixte.

Les inscrits doivent jouer de préférence dans la série correspondant à leur classement, par contre ils ont la possibilité de jouer dans la catégorie supérieure.

Les classements pris en compte sont ceux au 08/04/2016 officiellement publiés sur le site fédéral.

Art. 4 : Déroulement de la compétition :

- Samedi 23 Avril 2016 : tableaux Doubles Dames et Double hommes en poules disputés en entier.

- Dimanche 24 Avril 2016 : tableaux Doubles Mixtes en poules disputés en entier.

Art. 5 : Les organisateurs se réservent le droit d'annuler certaines séries si le nombre d'inscrits est insuffisant. Ils se donnent aussi la possibilité de refuser des inscriptions si celles-ci sont incomplètes, si le nombre d'inscrits est trop élevé ou si la date limite de réception des inscriptions est dépassée.

Art. 6 : L'organisation fera le maximum pour que chaque joueur puisse disputer au moins 2 matchs par tableau et qu'il y ait 2 sortants par poule (poules de 3 ou 4 équipes) (sauf si forfait de l'adversaire).

Art. 7 : Pour chaque tableau, le nombre de participants est limité. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente sera constituée, tenant compte de la date de réception de l'inscription complète (accompagnée du chèque).

Art. 8 : Le remboursement des frais d'inscription se fera :

- pour les forfaits avant tirage au sort des tableaux, si la personne responsable du tournoi est prévenue.

- pour les forfaits après tirage au sort, sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'état de santé du joueur ou une preuve de son indisponibilité.

Art. 9 : La date limite d'inscription est **le 13 Avril 2016**, aucune inscription ne sera prise après cette date. Le tirage au sort sera **le 16 Avril 2016**.

Art. 10 : Tout partenaire d'un joueur défaillant avant le début de la compétition pourra :

- soit annuler sa participation.

- soit jouer avec un autre partenaire de son choix ou proposé par l'organisation, d'un niveau équivalent ou inférieur.

Art. 11 : Les joueurs peuvent s'inscrire avec X en double, sans assurance de se voir attribuer un partenaire.

Art. 12 : Les paires sont ordonnées en fonction de leur classement connu à la date du tirage au sort des tableaux, en fonction de leur moyenne au classement permanent par points hebdomadaire ou à l'appréciation du juge-arbitre.

Art. 13 : Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage jusqu'aux finales qui seront arbitrées si possible.

Art. 14 : Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif, le comité d'organisation se réservant le droit de modifier l'ordre des matchs en cas de nécessité et avec l'accord du juge-arbitre.

Art. 15 : Les joueurs doivent venir pointer à la table de marque au moins 30 minutes avant l'heure prévue de leurs convocations.

Art. 16 : A l'appel de son match, toute paire qui ne serait pas sur le terrain après un délai de 5 minutes, risque une disqualification du tableau par le juge-arbitre quel que soit le stade de la compétition.

Art. 17 : Toute paire doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à un match. Les joueurs, à parité, fourniront les volants pour accomplir les matchs: plastiques pour les non classés, plumes pour les classés. Les volants officiels du tournoi seront les volants plastiques Yonex Mavis 500 pour les non classés, **les volants plumes Yonex Aéroclub TR** pour les classés. En cas de désaccord entre les joueurs sur le choix des volants, les volants officiels seront les seuls autorisés.

Art. 18 : Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel de leur nom et le début du match, pour arriver sur le terrain, finir de s'échauffer et tester les volants.

Art. 20 : En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des joueurs mineurs, ceux-ci doivent être accompagnés soit par leurs parents ou au moins d'un délégué majeur nommé par leur club et présent pendant la durée de la compétition.

Art. 21 : Tout joueur doit se tenir à disposition dans la salle. Il doit aviser le juge-arbitre pour toute absence.

Art. 22 : Une tenue de badminton, conforme à la circulaire de la FFBaD est exigée sur le terrain.

Art. 23 : Le règlement fédéral sera appliqué pour tous les points non cités ci-dessus.

Art. 24 : Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.

Art. 25 : Toute participation au tournoi implique l'acceptation de tous les articles de ce règlement.